





- SAINT-OMER, UNE VILLE ENGAGÉE À VOS CÔTÉS POUR PLUS DE NATURE EN VILLE **p.3**
- UNE ENVIE DE JARDINER LA RUE? **p.4**
- COMMENT DEMANDER MON PERMIS DE VÉGÉTALISER? **p.5**
- L'OBTENTION DU PERMIS DE VÉGÉTALISER **p.6**
- **p.7** J'AI MON PERMIS...
- **p.8** QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR VOS PLANTATIONS
 - >> LE CHOIX DES PLANTES
 - >> COMMENT ENTRETENIR SES PLANTATIONS?
- LISTE DES PLANTES INTERDITES
 - QUELQUES EXEMPLES POUR LES PLANTES ORNEMENTALES

SAINT-OMER, UNE VILLE ENGAGÉE À VOS CÔTÉS POUR PLUS DE NATURE EN VILLE

Saint-Omer est une ville appréciée pour son cadre naturel situé à proximité (Marais Audomarois, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale...). C'est aussi une ville minérale (brique rouge, jaune, etc) au bâti dense et au patrimoine architectural remarquable. Du fait de ces caractéristiques, la place du végétal est moins prononcée en ville, à l'exception du Jardin Public, principal espace vert du cœur urbain (20 hectares).

Dans l'optique d'améliorer la qualité de vie et la place de la nature en ville, le permis de végétaliser vous donne la possibilité de jouir d'espaces où jardiner à proximité de chez vous. Vous pourrez ainsi réaliser diverses plantations (ornementales, potagères) directement dans l'espace public. Ce guide a donc été conçu pour vous accompagner dans cette démarche et afin de réussir collectivement la végétalisation dans la ville.

LES AVANTAGES DU VÉGÉTAL EN VILLE

Il embellit le cadre de vie et participe au bien-être dans la ville! Il permet de créer du lien, des partages, des échanges entre familles, voisins...

- >> Il favorise la biodiversité en ville ! (habitat pour la petite faune)
- >> En pleine terre, il réduit l'écoulement de l'eau et favorise son infiltration!
- >> Il agit sur certains effets du changement climatique en ville en régulant les chaleurs, en améliorant la qualité de l'air et en réduisant les gaz à effet de serre!





UNE ENVIE DE JARDINER LA RUE?

Afin de vous permettre de "jardiner la rue", la ville de Saint-Omer met gratuitement à disposition des parties de l'espace public.

>> Il vous suffit seulement de faire une demande auprès de votre conseil de quartier pour obtenir le « permis de végétaliser » et planter ce que vous voulez (légumes, plantes annuelles et vivaces...).



QU'EST-CE QUE LE PERMIS DE VÉGÉTALISER?

» Le Permis de végétaliser est une simple autorisation d'occupation temporaire du sol délivrée par la mairie. Il concerne toutes les personnes s'engageant dans la réalisation et l'entretien de dispositifs de végétalisation de l'espace public (jardinage sur des espaces verts existants, pieds d'arbres, installation de jardinières, végétalisation des pieds de façades...). C'est un outil ouvert à tous et vecteur d'échanges entre habitants de la ville.

Sa durée de validité est de 3 ans, tacitement reconductible, et s'applique pour un emplacement précis. Plusieurs permis peuvent donc vous être délivrés si vous jardinez à différents endroits de Saint-Omer.

Dans le cadre de ce permis, toute la réalisation, achat des matériaux et des plantes ainsi que l'entretien des espaces choisis sont à votre charge.

La ville de Saint-Omer assure le suivi du respect des règles établies dans la charte réglementaire du permis de végétaliser. Si un manquement est observé, un rappel vous sera adressé par écrit. En l'absence de réponse, la mairie pourra annuler le permis accordé.

VLUE DE

COMMENT DEMANDER MON PERMIS DE VÉGÉTALISER?



>> Toute personne physique ou morale habitant Saint-Omer. La demande peut être faite individuellement ou en groupe (sans obligation de créer d'association ou de collectif).

COMMENT FAIRE LA DEMANDE?

» Vous souhaitez effectuer une demande concernant la végétalisation d'un espace public : contactez votre conseil de quartier pour lui expliquer votre projet. Il vous fournira un formulaire à remplir et à déposer à l'accueil de la mairie.

PRÉVOYEZ DE DÉTAILLER :

- » L'adresse ou l'emplacement précis de la zone choisie
- >> Une ou plusieurs photos des zones concernées
- >> Un schéma indiquant : les dimensions et l'implantation des zones végétalisées (longueur-largeur)
- » Le type d'installations choisies (pleine terre, jardinières...)
- » Le type de végétaux choisis (fleurs, légumes, grimpantes...)

OÙ PUIS-JE JARDINER?

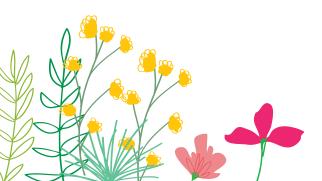
>>> Contactez votre conseil de quartier qui vous mettra en relation avec des personnes qui embelissent déjà l'espace public.

QUEL EST MON CONSEIL DE QUARTIER? cf. au dos

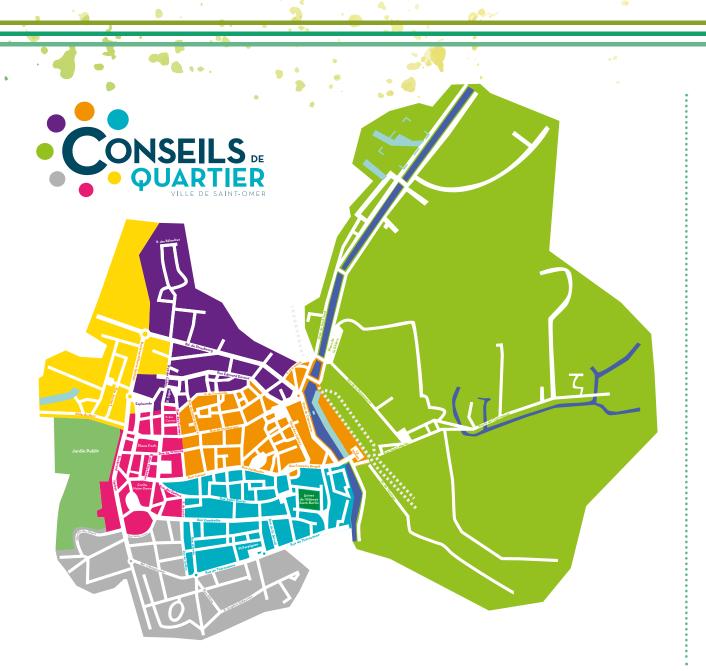
LE CONSEIL DE QUARTIER. C'EST QUOI?

»Le conseil de quartier est un lieu d'information, de consultation et d'échange sur la vie de quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration, visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ce sont notamment des relais entre les habitants, les élus et les services de la Ville.

DANS LA DÉMARCHE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER, ILS VOUS ACCOMPAGNERONT AUPRÈS DE LA MAIRIE POUR MONTER VOTRE PROJET!



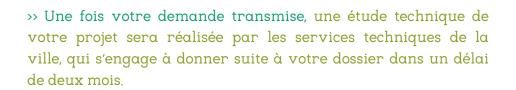
VOTRE CONSEIL DE QUARTIER





POUR CONTACTER VOTRE CONSEIL DE QUARTIER **RAPPROCHEZ-VOUS** DU SERVICE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ EN MAIRIE OU PAR MAIL PROXIMITE@VILLE-SAINT-OMER.FR

L'OBTENTION DU PERMIS DE VÉGÉTALISER



- » En l'absence de problèmes techniques particuliers, vous recevrez votre permis de végétaliser, à signer, et un guide de végétalisation pour vous accompagner tout au long de votre démarche. La signature du permis vous engagera à respecter les règles s'appliquant à l'espace public et à respecter le guide de végétalisation.
- » Les services techniques de la ville restent à votre disposition pour vous apporter une expertise technique et des conseils supplémentaires. N'hésitez pas également à vous adresser à votre Conseil de Quartier pour qu'il vous mette en relation avec des voisins participant à la même démarche.



VILLE DE SAINT-OMER



SAINT-OMER

J'AI MON PERMIS...

- >> Une fois votre permis accordé, vous pourrez commencer les travaux de plantation. Le projet que vous réaliserez devra être conforme au dossier de demande proposé à la ville.
- >> Tous les travaux seront à votre charge. Une attention particulière sera apportée à la cohérence et au respect de la qualité historique de Saint-Omer dans le choix des matériaux...
- >> Tous les travaux entrepris sur l'espace public ne devront pas gêner ou compromettre la sécurité du passage ou l'accessibilité aux habitants riverains (minimum de 1.40m de large à respecter).

BON À SAVOIR...

Une partie de la ville de Saint-Omer est classée site patrimonial remarquable, du fait de sa richesse architecturale (bâtiments et monuments historiques...)!

CERTAINES PRÉCAUTIONS SONT À PRENDRE POUR GARDER UNE COHÉRENCE ENTRE LE BÂTI ANCIEN ET LES AMÉNAGEMENTS QUE VOUS ALLEZ METTRE EN PLACE DANS LE CADRE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER!



QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR VOS PLANTATIONS

LE CHOIX DES PLANTES

Pour choisir vos plantes afin qu'elles s'adaptent bien à l'espace public, quelques principes simples sont à retenir :

- >> choisissez des plantes en tenant compte de l'exposition, la nature du sol, l'aspect écologique (plantes mellifères...)
- » privilégiez des plantes locales (indigènes) adaptées au climat, des plantes rustiques demandant peu d'arrosage.
- >> il est interdit de cultiver des plantes invasives, hallucinogènes, épineuses, urticantes, allergènes...
- » il est interdit de planter des arbres ou arbustes car leurs racines pourraient endommager les réseaux enterrés

VOUS SOUHAITEZ CRÉER UN POTAGER?

- >> Sachez que toutes les plantations de légumes/fruits que vous réaliserez se trouveront sur l'espace public. Elles pourront donc être à la disposition de tous!
- >> Vous pouvez prendre contact avec le réseau "Incroyable Comestible" si vous souhaitez obtenir quelques conseils!
- >>Vous pouvez commander certaines graines en commun par le programme *"Plantons le décor"* mis en place par le parc!

UNE LISTE DE PLANTES CONSEILLÉES VOUS EST FOURNIE EN ANNEXE. ELLE REPREND DES PLANTES QUI SONT PRÉSENTES LOCALEMENT.

VOUS TROUVEREZ AUSSI LINE LISTE DES PLANTES INTERDITES



QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR VOS PLANTATIONS

COMMENT ENTRETENIR SES PLANTATIONS?

- >> Dans le cadre du permis de végétaliser, l'ensemble de l'entretien des plantations que vous réaliserez sera à votre charge. Il faudra veiller à prévoir de ne pas gêner l'accessibilité et le passage sur l'espace public (assurer un minimum de 1.40m de large pour le passage, ne pas gêner les entrées...).
- >> Pour être cohérent avec la démarche du "zéro phyto" entreprise par la mairie, il vous faudra adopter des méthodes de jardinage "écologiques":
- les produits phytosanitaires et engrais minéraux sont interdits. Seule la fumure organique est autorisée (compost ménager ou terreau par exemple).
- pensez au paillage pour vous permettre de limiter le désherbage mécanique et l'arrosage de votre jardin en été. Il permettra également de protéger vos plantes vivaces en hiver.

LE SAVIEZ-VOUS?

La ville de Saint-Omer s'engage dans la démarche "zéro phyto". Elle n'utilise plus les produits phytosanitaires (désherbants chimiques) et engrais minéraux pour entretenir ses rues et ses espaces verts.

EN JARDINANT DANS LES RUES DE SAINT-OMER, VOUS VOUS ENGAGEZ ÉGALEMENT DANS CETTE DÉMARCHE EN FAVEUR DE NOTRE SANTÉ ET DE LA BIODIVERSITÉ.

QU'EST-CE QUE LE PAILLAGE ?

- >> Le paillage est une technique de recouvrement de la terre par des débris végétaux ou minéraux. (écorces de pin, déchets verts, graviers...)
- >> Il permet entre autre de limiter l'arrosage en été, nourrir le sol (lorsqu'il est organique), limiter le désherbage, protéger certaines plantes du froid ...
- >> Pensez à le retirer au printemps pour éviter avec le réchauffement du sol, le développement des parasites.

EXEMPLES DE PLANTES CONSEILLÉES



pour choisir des plantes locales qui s'adaptent aux conditions locales :

>> ESPÈCES POTAGÈRES :

- Chicorée, Mâche, Cresson, Panais, Poireaux, Carottes, Chou, Oignons, Echalote... À vous d'imaginer votre potager urbain!
- Laitue Lilloise, Echalote Ardente, Carotte Géante de Tilques, Ail du Nord : Gayant, Flageolet blanc de Flandre, Chicorée Tête d'anguille... sont autant de variétés régionales que vous pouvez cultiver. N'HÉSITEZ PAS À VOUS RÉFÉRER AU CATALOGUE

DE "PLANTONS LE DÉCOR" POUR DÉCOUVRIR CES VARIÉTÉS!

>> AROMATIQUES LOCALES:

Thymus pulegioides —Thym pouliot. Verbena officinalis- Verveine officinale, Origanum vulgare- Origan commun, Sanguisorba minor-Pimprenelle, Rumex acetosa- Oseille commune, Allium ursinum-Ail des ours

DES PLANTES ENVAHISSANTES DANS LE POTAGER:

Attention, il est interdit de planter des topinambours, crosnes, cardons à cause de leur caractère envahissant.

Si vous souhaitez cultiver de la menthe, préférez la culture en pots !

"PLANTONS LE DÉCOR":

» C'est une opération menée par Espaces Naturels Régionaux dont le PNR Caps et Marais d'Opale est partenaire. "Plantons le décor" vous permet de bénéficier de commandes groupées pour acheter des plants d'essences locales de qualité.

N'hésitez pas à contacter le Parc pour plus de renseignements et obtenir la brochure des végétaux disponibles!

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL (CBNBL) - LA BIBLIOTHEQUE DE GRAINES

>> La bibliothèque de graines est une démarche partenariale, gratuite, mise en place par le CBNBl. Elle vous permet de disposer de graines d'espèces sauvages et indigènes (locales).

Le principe est simple et basé sur le « troc » :

- > vous choisissez les graines de la bibliothèque correspondant aux conditions écologiques de votre jardin
- > vous signez une charte qui vous lie moralement au CBNBl
- > vous semez les graines (une fiche d'aide au semis vous permettra de réussir ces semis)
- > vous profitez des fleurs, fruits...
- > vous récoltez une partie des graines produites (un guide vous accompagnera dans cette étape)
- > vous renvoyez les graines au CBNBl pour réalimenter la bibliothèque. N'hésitez pas à contacter le Conservatoire pour en savoir plus!



H. Williams

EXEMPLES DE PLANTES CONSEILLÉES

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	TYPE DE PLANTE	EXPOSITION	FLORAISON	FEUILLAGE
Achillea millefolium 🏺	Achillée millefeuille	Vivace	S	Juil-Sept	Caduc (1)
Ajuga reptans + 'cultivar' 🏺	Bugle rampant	Vivace tapissante	MO-O	Mai-Juin	Persistant (2)
Asplenium scolopendrium	Langue de cerf	Vivace	MO-O	-	Persistant
Bellis perennis +'cultivar' 🏺	Pâquerette vivace	Vivace	S	Mars-Juin	Persistant
Calluna vulgaris +'cultivar' 🍄	Callune ; Fausse bruyère	Vivace	S-MO	Sept-Déc	Persistant
Campanula trachelium + 'cultivar' 🏻 🏺	Campanule gantelée	Vivace	S	Juil-Déc	Caduc
Carex flacca+ 'cultivar'	Laîche glauque	Vivace	S-MO	Mai-Août	Persistant
Cichorium intybus 🍄	Chicorée amère	Vivace	S	Juil-Août	Persistant
Deschampsia cespitosa +'cultivar'	Canche cespiteuse	Vivace	S-MO	Juin-Août	Persistant
Epilobium angustifolium 🏻 🚭	Épilobe en épi	Vivace	S-MO	Juil-Octobre	Caduc
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	Vivace	S	Juin-Sept	Persistant
Leucanthemum vulgare + 'cultivar'	Grande marguerite	Vivace	S	Mai-Juil	Caduc
Linaria vulgaris	Linaire commune	Vivace	S	Mai-Oct	Caduc
Malva moschata 🍲	Mauve musquée	Vivace	S	Juin-Sept	Caduc
Ornithogalum umbellatum	Ornithogale en ombelle	Vivace- bulbe	S-MO	Juin-Juil	Caduc
Papaver rhoeas +'cultivar' 🏺	Grand coquelicot	Annuelle	S-MO	Mai-Juil	-
Primula eliator + 'cultivar'	Primevère élevée	Vivace	S-MO	Mai-Juil	Caduc
Scabiosa columbaria + 'cultivar' 🏻 🍄	Scabieuse colombaire	Vivace	S	Juin-Août	Caduc
Sedum acre+'cultivar'	Orpin âcre	Vivace-Tapissante	S	Mai-Juillet	Persistant
				•	

Vivace-Tapissante

Vivace



Vinca minor + 'cultivar' 🏶

Viola odorata + 'cultivar'

Petite pervenche

Violette odorante



Avril-Juin

Mars-Juil

Persistant

Caduc

MO-O

S-MO-O

⁽¹⁾ Caduc : Tombe en hiver - (2) Persistant : toujours vert Cette liste est donnée à titre d'information, elle reprend des espèces locales.

EXEMPLES DE PLANTES CONSEILLÉES







AJUGA REPTANS



ASPLENIUM SCOLOPENDRIUM © BENOÎT TOUSSAINT



BELLIS PERENNIS



CALLUNA VULGARIS © BENOÎT TOUSSAINT



CAMPANULA TRACHELIUM © JEAN-CHRISTOPHE HAUGEL



CICHORIUM INTYBUS



EPILOBIUM ANGUSTIFOLIUM



HYPERICUM PERFORATUM

EXEMPLES DE PLANTES CONSEILLÉES







LINARIA VULGARIS



MALVA MOSCHATA



ORNITHOGALUM UMBELLATUM



PAPAVER RHOEAS



PRIMULA ELATIOR
© PHILIPPE HOUSSET



SCABIOSA COLUMBARIA



SEDUM ACRE



VINCA MINOR



VIOLA ODORATA

VLE DE

LISTE DES PLANTES INTERDITES

Il s'agit de plantes considérées comme exotiques envahissantes. Celles-ci ont un très fort pouvoir colonisateur et remplace très rapidement la flore locale. De plus, une fois introduites, il devient extrêmement difficile de s'en débarrasser.

AQUATIQUES

Azolla filiculoides - Fougère d'eau Crassula helmsii - Crassule de Helm Elodea nuttallii - Elodée de Nutall Hydrocotyle ranunculoides-Hydrocotyle fausse-renoncule Lagarosiphon major -Lagarosiphon élevé Lemna minuta -Lentille d'eau minuscule Lemna turionifera-Lentille d'eau à turions Ludwigia grandiflora - Jussie Ludwigia peploides - Jussie Myriophyllum aquaticum -Myriophylle du Brésil Myriophyllum heterophyllum-Myriophyllum heterophyllum

HERBACÉES ET AQUATIQUES

Ambrosia artemisiifolia - Ambroisie annuelle Asclepias syriaca - Asclépiade de Syrie 🧳 Aster lanceolatus - Aster lancéolée 🧳 Aster salignus - Aster à feuille de saule Aster novi-belgii ou Symphyotrichum novi-belgii - Aster de Virginie Bambou (car leur système racinaire est trop invasif) Carpobrotus acinaciformis ou Carpobrotus edulis - Griffe de sorcière Cortaderia selloana - Herbe de la Pampa 🧳 Cyperus esculentus - Souchet comestible Datura (famile de plante très toxique) Digitalis - Digitale (plantes toxiques) Duchesnea indica - Fraisier des Indes Euphorbia *pseudovirgata - Euphorbe fausse-baquette Fallopia japonica - Renouée du Japon Fallopia sachalinensis - Renouée de Sakhaline Fallopia *bohemica - Renouée de Bohème Heracleum mantegazzianum-Berce du Caucase Helianthus tuberosus-Topinambour Impatiens balfouri-Balsamine de Balfour Impatiens capensis - Balsamine du Cap Impatiens glandulifera - Balsamine de L'Himalaya Mimulus guttatu - Mimule tacheté Phytolacca americana-Phytolaque d'Amérique Senecio inaequiden - Seneçon du Cap Solidago canadensis- Verge d'or du Canada Solidago gigantea - Verge d'or géante 🧳 Spartina anglica - Spartine anglaise Sporobolus indicus - Sporobole tenace

ARBRES ET ARBUSTES (POUR INFORMATION)

Arbres et arbustes car leurs systèmes racinaires peuvent endommager les réseaux!

Ailanthus altissima- Ailante glanduleux

Acer negundo - Érable négondo

Amorpha fruticosa - Faux indigo

Baccharis halimifolia - Séneçon en arbre

Buddleja - Arbre à papillons

Cornus sericea- Cornouiller soyeux

Lycium barbarum - Goji, Lyciet commun
Mahonia aquifolium - Mahonia à feuilles de houx

Prunus serotina - Cerisier tardif

Pterocarya fraxinifolia - Noyer du Caucase
Rhus typhina- Le Sumac de Virginie

Robinia pseudoacacia - Robinier faux-acacia

Rhododendron ponticum - Rhododendron des parcs

Rosa rugosa - Le Rosier rugueux 💰

× į

QUELQUES PLANTES TOXIQUES À NE PAS PLANTER :

Datura- famile de plante très toxique
Digitalis-Digitale (plantes toxiques)
Euphorbes- famille de plantes à la sève très irritante
Aconits
Colchique
Belladone

Cette liste n'est pas exaustive.

GUIDE DE VÉGÉTALISATION

À L'USAGE DES AUDOMAROIS

